SEPTEMBRE 2012

La lettre de la LOUVETERIE

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

CHAMBORD - le 23 Juin 2012

Les membres de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, régulièrement convoqués se sont réunis en Assemblée générale le samedi 23 juin 2012, au pavillon de la Guillonière du domaine de Chambord.

A 10 heures, le président, Bernard Collin a déclaré l'Assemblée générale annuelle ouverte et accueilli les personnalités présentes :

- Mr Paul Delduc, Sous Directeur du Bureau de la chasse et de la Pêche du Ministère de l'Ecologie et du développement durable
- Mr Bernard Baudin, Président de la Fédération nationale des chasseurs représenté par Mr Benoit Chevron, Secrétaire général
- Mr Charles-Henri de Ponchalon, Président de la Fédération des chasseurs de l'Indre
- Mr Jean-Claude Saulnier, Président de l'Union nationale des Associations de piégeurs agréés de France (UNAPAF)
- Mr Victor Sherrer Président du St Hubert Club de France
- Mr Alain Francois, Président de l'Association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG) représenté par Mr Thierry Nef
- Mr Marc Dudognon Président de la Fédération des Associations de chasseurs aux chiens courants (FACCC), représenté par Mr Regis Adeline
- Mr Henri Sabarot, président de l'ONCFS, représenté par Mr Etienne Guillaumat, chef de cabinet auprès du directeur général Mr Gérard Poly
- Mr Francois Magnien Président de l'Union nationale des utilisateurs de chien de rouge (UNUCR)
- Mr Frédéric Herbet, président de l'Association française des équipages de vénerie sous terre
- Mr Lagarde, Préfet du Loir-et-Cher, représenté par Mr Helpin, Directeur départemental des territoires
- Mr Philippe Dulac, Président Fondation de la maison de la chasse et de la nature
- Mr Pierre de Roüalle, Président de la Société de Vénerie.

Lors de l'Assemblée

Il les a remercié de leur participation et de leur soutien et présenté les excuses de plusieurs personnalités retenues par d'autres obligations.

Les feuilles de présence ont été émargées à l'entrée en séance et les pouvoirs remis ont été vérifiés par les scrutateurs Mr Bruno Collet et Mr Xavier Roy.

A la demande du Président, les membres présents se sont levés pour honorer par une minute de silence, la mémoire des Lieutenants de Louveterie disparus avec une pensée spéciale pour Geo Wauquier, Lieutenant de Louveterie du Nord, pour Gilbert Guiges, Lieutenant de Louveterie du Var, pour Serge Coutier, Lieutenant de Louveterie du Cher.

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITÉS

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire de l'Association qui s'était tenu à Chambord le 18 juin 2011 a été approuvé lors du conseil d'administration du 14 septembre 2011 et intégralement publié dans la Lettre de la Louveterie de septembre 2011.

M. Charles-Henri de Ponchalon, Président de la Fédération des chasseurs de l'Indre, M. Jacques Legros, ancien secrétaire de l'Association Nationale.

« S'il me revient d'ouvrir cette assemblée, déclare le Président, *c'est au nom d'un Bureau, d'un Conseil d'administration, d'une équipe pluridisciplinaire, que je salue et remercie tout particulièrement aujourd'hui.*

Notre objectif : nous adapter aux nouvelles données environnementales et cynégétiques qui bouleversent notre société, en redonnant toute sa valeur au fonctionnement de notre vénérable institution.

Madame Delphine Batho, Ministre en charge de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie vient d'entrer en fonction ; nous lui souhaitons de réussir dans la mission délicate qui lui a été confiée. »

Les différentes missions et tâches actuelles de la Louveterie, la réalisation de ses objets statutaires, sa communication interne et externe nécessitent un travail d'équipe, une implication ciblée des administrateurs qui à titre individuel ou à travers des commissions spécialisées, éventuellement élargies préparent les dossiers techniques et juridiques éminemment complexes qui sont à traiter.

Le bureau de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France s'est réuni les 25 août 2011, les 23 février et 26 avril 2012. Le conseil d'administration de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France s'est réuni les 14 septembre et 30 novembre 2011, les 29 mars et 24 mai 2012.

Au cours du Conseil d'administration du 29 mars 2012, Mr Alain Brisard, administrateur pour la 7ème région , a été élu trésorier en remplacement de Mr Gérard Courcier , vice-président à qui nous adressons nos plus sincères remerciements .

L'Association des Lieutenants de Louveterie a été présente aux nombreuses réunions du Conseil national de la Chasse et de la Faune Sauvage et aux réunions du Groupe national Loup. Le Président ou un membre du bureau délégué ont assisté à plusieurs assemblées générales départementales et régionales de la Louveterie, et à diverses manifestations cynégétiques nationales et régionales.

Le président a chaleureusement remercié les 1620 louvetiers de France, pour leur bénévolat, pour les millions de km parcourus, pour leurs interminables heures d'affut, leurs milliers de sorties de nuit...Ils assurent de plus en plus de missions: régulation des espèces nuisibles, missions de conseil auprès de l'Etat, de l'administration, maintien de la biodiversité, interventions dans les programmes épidémiologiques, dans les plans de prévention de péril animalier sur les aéroports, les autoroutes, le réseau ferroviaire,..

La Louveterie est aujourd'hui co-gestionnaire de la faune sauvage et des habitats et est clairement identifiée comme acteur privilégié de la nouvelle gouvernance de la nature.

Et le président de rappeler à toutes et à tous la règle d'or à respecter dans toutes ces missions : **« vous êtes des agents de l'Etat, assermentés, des auxiliaires bénévoles de l'administration avec mission de service public : vous ne dépendez dans vos missions que de la décision et de l'autorité de l'Etat »**

L'engagement de votre responsabilité au cours de vos missions et la nécessaire couverture dont vous devez bénéficier fait aujourd'hui l'objet d'un état des lieux coordonné par François Prouzeau, vice-président et André Butel, Président de la 20ème région. Il est indispensable de répondre avec précision à leur demande d'informations sur les clauses des assurances qui vous couvrent afin de redéfinir un cahier de charges national précis.

Votre association coordonne et valorise le travail de tous les Lieutenants de Louveterie de France, des Présidents départementaux, des Présidents régionaux. Vos missions quotidiennes si variées, parfois si difficiles voire dangereuses, nous devons en faire la synthèse et l'analyse : nous comptons sur vous pour nous renvoyer sur les grilles préparées vos rapports d'activités de l'année cynégétique écoulée, avec vos km parcourus, le temps passé pour chaque opération, pour nous informer des problèmes rencontrés sur le terrain. Il en va de notre cohésion nationale.

En complément de la Lettre de la Louveterie, le conseil d'administration avait décidé d'améliorer notre communication, la transmission de l'information : sous la houlette de François Prouzeau, vice-président, le site national de la Louveterie a vu le

jour avec succès et constitue désormais un outil de liaison utile à tous.

Durant toute cette année, nous avons été aidés et conseillés par notre Ministère de tutelle, par toutes les instances cynégétiques nationales qui nous ont apporté leur appui, leurs solutions à des problèmes grands et petits, y compris un toit pour nos réunions statutaires. Qu'ils en soient remerciés.

Toute ma gratitude également aux membres du bureau, aux administrateurs qui ont pris en main la vie quotidienne de l'Association, qui ont assuré le suivi des comptes, de la fourniture des tenues , qui ont élaboré notre stand de présentation, qui ont préparé cette assemblée générale. Merci à nos louvetiers « sonneurs » aujourd'hui présents à Chambord.

Merci à notre expert comptable, Mr Christophe Mathieu

Merci à Mr Patrick Casasnovas , Président Directeur Général, Mr Alexandre Figère, des Editions Larivière pour nous avoir aidé dans l'organisation matérielle de cette assemblée.

« Pour être heureux avec les êtres, il ne faut leur demander que ce qu'ils peuvent donner » avait dit Tristan Bernard . Je suis conscient et désolé de souvent leur demander un peu plus.

Nouveaux statuts

L'Association nationale des Lieutenants de Louveterie compte 1620 membres (1538 actifs dont 25 femmes), 83 honoraires ou anciens dont 1 femme honoraire.

L'Association a 91 ans : ses statuts méritaient un toilettage, d'une part pour qu'ils soient en adéquation avec la structure territoriale de la France, avec ses 22 régions administratives, et d'autre part pour qu'ils expriment mieux l'organisation de la Louveterie en un Corps national.

La représentativité du conseil d'administration se devait d'être éclairée et précisée. L'Association des Lieutenants de Louveterie de France constituée le 18 juin 1921 fut reconnue d'utilité publique par décret du 1er mai 1926 : ce statut particulier et enviable a nécessité une analyse juridique particulière.

La commission juridique de l'association s'est réunie plusieurs fois sous la direction de Maurice Saint Cricq et Francois Prouzeau qui ont travaillé en collaboration avec différent experts et conseils : un remerciement particulier à Mme Annie Charlez et à Maître Charles Lagier qui ont apporté leur contribution à l'actualisation des textes. Validé par le conseil d'administration, le projet de ces nouveaux statuts sera proposé au vote au cours de l'assemblée extraordinaire qui suivra cette assemblée ordinaire.

Un dossier de demande d'agrément de l'association au titre de la protection de la nature est actuellement instruit par la Préfecture de Paris.

M. Maurice Saint-Cricq, M. François Prouzeau pour la Commission juridique.

Activités nationales marquantes

Convention de collaboration entre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 30 novembre 2011 dans les locaux de l'ONCFS à Paris, la convention de collaboration entre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Association des Lieutenants de Louveterie de France a été officiellement reconduite.

« L'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage s'engage à assurer, sur la demande du Président du Groupement départemental ou du Groupement régional des Lieutenants de Louveterie, représentant l'Association des Lieutenants de Louveterie de France au niveau départemental et régional, un cycles de conférences juridiques sur a) la règlementation de la chasse b) la rédaction des procès-verbaux et plus généralement sur tout autre sujet défini d'un commun accord par les deux partenaires »

La formation continue et l'information des Lieutenants de Louveterie sont indispensables et concourent notoirement à la qualité de leurs missions.

Elles reposent sur 3 piliers :

- Les services de l'Etat, les Directions Départementales des Territoires qui rappellent aux Lieutenants de Louveterie la hiérarchie décisionnelle qui conditionnent la validité de leurs missions
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage et plus particulièrement son service police de la chasse qui assure une information uniformisée à l'échelon national sur la règlementation de la chasse, la rédaction des procès-verbaux
- La Louveterie elle-même qui s'appuiera sur ses Lieutenants de Louveterie expérimentés (Les Lieutenants de Louveterie honoraires seront sollicités et privilégiés) pour rappeler les dispositions d'ordre général : tenue, relations avec l'administration et les autorités de l'état, procédures des battues administratives, moyens techniques (armement, mesures de sécurité, organisation des battues)...

Le nouveau décret nuisibles n° 22012-402 du 23 mars 2012 relatif aux espèces d'animaux classés nuisibles

Il prévoit, aux niveaux national et local, les modalités selon lesquelles

Le rat musqué *La fouine* *Le pigeon ramier* *Le lapin de garenne* *La corneille noire*

des catégories d'espèces sont classées parmi les espèces nuisibles ou sont susceptibles d'être classées nuisibles et les territoires qui les concernent. La circulaire du 26 mars a explicité les modalités de mise en œuvre de la nouvelle procédure.

Trois catégories d'animaux sont précisées :

• Une première catégorie comprend des espèces envahissantes, qui sont classés nuisibles par arrêté ministériel annuel sur l'ensemble du territoire métropolitain; 6 espèces sont concernées : le chien viverrin, le raton laveur, le vison d'Amérique, le ragondin, le rat musqué et la bernache du Canada.

• Une deuxième catégorie concerne des espèces qui sont classées nuisibles par arrêté ministériel triennal , sur proposition du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ; 10 espèces sont concernées : la belette, la fouine, la marte, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet

• Une troisième catégorie est relative aux espèces qui, figurant sur une liste ministérielle, peuvent être classés nuisibles par arrêté préfectoral annuel ; 3 espèces sont concernées : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier

*Le décret interdit en outre l'usage de produits toxiques pour la destruction des espèces nuisibles et prévoit la possibilité de destruction à tir des animaux des espèces nuisibles, **toute l'année, par les agents de l'Etat, les Lieutenants de Louveterie et les gardes particuliers.***

Le décret institue au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, **une formation spécialisée chargée de donner un avis** sur le classement des espèces susceptibles d'être classées nuisibles et les territoires qui les concernent. Pour mémoire, une formation spécialisée existe déjà en matière d'indemnisation des dégâts de gibier.

Cette nouvelle formation spécialisée se réunit sous la présidence du préfet et comprend :

1. Un représentant des piégeurs
2. Un représentant des chasseurs
3. Un représentant des intérêts agricoles
4. Un représentant d'associations agréées, actives dans le domaine de la conservation de la faune et de la protection de la nature
5. Deux personnalités qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage

Un représentant de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et un représentant de l'association des Lieutenants de Louveterie assistent aux réunions avec voix consultative. La circulaire précise que leur participation est indispensable afin de recueillir leur avis technique et scientifique sur les classements.

Nouvelles mesures de régulation des grands cormorans *(Phalacrocorax carbo sinensis)*

Depuis plus de 20 ans, pisciculteurs, pêcheurs, propriétaires et gestionnaires d'étangs alertent les pouvoirs publics sur la prolifération d'oiseaux piscivores protégés sur le plan européen par la directive n°79/409/CEE : les populations de grands cormorans, hérons cendrés, grèbes huppés, grandes aigrettes sont en constante augmentation.

Un arrêté du 26 novembre 2010 a fixé les conditions et limites dans lesquelles de dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets afin en particulier de prévenir des dommages importants aux piscicultures extensives d'étang du fait de l'espèce. A l'échelon national ce sont ainsi 43952 grands cormorans qui ont été prélevés pour l'année 2011-2012 : 24445 en pisciculture et 19507 sur les cours d'eau.

Le 29 février 2012, le comité national cormoran se réunissait sous l'égide du Ministère de l'environnement et du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche. Il a présenté le nouveau dispositif de protection renforcée du cheptel piscicole qui a été expérimenté en Moselle depuis août 2011.

Les travaux relatifs à l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 ont notamment conduit à inscrire l'action et les engagements de l'état vers une logique de maintien de la gestion extensive des écosystèmes d'étangs. Les opérations collectives de protection renforcée expérimentées en Moselle vont désormais être étendues à d'autres régions : Centre, Pays de Loire, Lorraine et Rhône-Alpes.

La réalisation d'opérations de tirs simultanés mobilise de nombreux acteurs : pisciculteurs, agents de l'ONCFS, gardes des associations de pêche et de protection du milieu aquatique, agents des fédérations de chasse et de pêche,...et Lieutenants de louveterie. Une implication accrue des Lieutenants de Louveterie dans les opérations d'intervention est notamment prévue sur les sites dortoirs. L'usage de munitions et les déplacements parcourus en voiture pourront faire l'objet d'une indemnisation financière. Il appartiendra au Directeur départemental des territoires d'établir des conventions avec les organisations collectives de pisciculteurs et propriétaires d'étangs mais aussi avec les associations départementales des Lieutenants de Louveterie. Les Lieutenants de Louveterie sont concernés en qualité d'intervenants directs mais aussi en qualité de « référents » auprès des pisciculteurs afin de juger et d'attester de l'exactitude des opérations conduites par ces derniers.

Implication des Lieutenants de Louveterie dans le programme Sylvatub

Le maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique est incompatible avec une surdensité de grand gibier. L'explosion des dégâts agricoles et forestiers comme les risques de développement incontrôlé de maladies infectieuses posent actuellement problème: les Lieutenants de Louveterie sont associés au plan national de maitrise du sanglier mais aussi au plan national de contrôle de la tuberculose dans la faune sauvage, ongulés et blaireaux.

Un film documentaire de Norbert Liard, consacré aux maladies du grand gibier a été présenté à la Maison de la Chasse le 15 mai dernier et illustre très pédagogiquement la situation actuelle.

Suite à l'apparition en France de nouveaux foyers de tuberculose bovine, le réseau Sylvatub a été mis en place par le Ministère de l'Agriculture : il regroupe les modalités de surveillance devant être appliquées selon une analyse de risque départementale ou locale. Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 19 juin 2012 au Ministère de l'Agriculture et a fait le point sur l'extension de la maladie dans de nombreux départements : Seine maritime, Côte d'Or, Dordogne, Pyrénées atlantiques,...

Dans les zones classées à un niveau de risque avéré (2 et 3), la recherche de la tuberculose chez les blaireaux a commencé. Les opérations de prélèvement de blaireaux sont placées sous la responsabilité des Lieutenants de Louveterie du département qui organisent la mise en œuvre de ces opérations sur leur territoire de compétence. La note de service de la DGAL en date du 20 septembre 2011 précise bien que les Lieutenants de Louveterie sont en charge de l'encadrement et du suivi des activités de surveillance en relation avec leur connaissance du terrain. Ils peuvent faire appel aux piégeurs agréés ou aux équipages de vénerie sous terre pour le recensement des terriers et la capture de blaireaux. Pour rappel, le déterrage n'est pas autorisé si des blaireaux infectés ont déjà été détectés dans la zone ; de plus les opérations de capture ne doivent pas nécessairement mise en œuvre de manière systématique. La surveillance active sur les blaireaux est pour 2012, prévue en Bourgogne, en Aquitaine et en Midi-Pyrénées.

Implication de la Louveterie dans la maîtrise des populations de sangliers

Le sanglier est aujourd'hui rentré dans la rubrique « faits divers » avec des battues administratives sur des territoires dont les responsables confondent manifestement chasse et élevage.

Par son réseau « Ongulés sauvages », l'ONCFS nous annonce un tableau de chasse national de 551000 sangliers pour la saison 2010-2011. L'espèce occupe tous les départements et tous les types d'habitats présents en France avec des prélèvements particulièrement importants autour de l'arc méditerranéen. L'effectif national estimé pourrait se situer actuellement dans une fourchette de 700.000 à 1 million d'individus . L'évaluation annuelle 2011 du plan national de maitrise du sanglier lancé depuis l'été 2009 laisse encore apparaitre une très forte hétérogénéité des situations départementales

Les lieutenants de louveterie sont de plus en plus souvent amenés à opérer en zones urbanisées et en zones classées pour leur qualité environnementale.

La Louveterie s'est associée à la demande faite au Ministère de l'Ecologie, de ne pas développer des zones protégées de non-chasse qui rapidement deviennent des sanctuaires refuges, peu propices à la mise en œuvre des plans de maîtrise des espèces grand gibier. Réseau Natura 2000, territoires du Conservatoire du littoral, nouvelles aires protégées dans le programme SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées), Espaces naturels sensibles, Réserves naturelles régionales, SRCE Espaces de Trame verte et bleue (Loi dite Grenelle II du

12 juillet 2010), zones humides (plan national),....sont concernés.

L'arrêté du 20 janvier 2012 étend la possibilité de chasser tout le gibier sur le domaine public maritime (DPM) et plus uniquement le gibier d'eau et le sanglier

Il en va de la conservation de la biodiversité

Des évènements récents dans la Marne incitent peut-être à des mesures plus radicales encore.

Estimant que la situation était de moins en moins maîtrisée et que les outils juridiques actuels atteignaient leurs limites, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du logement (Conseil général de l'Environnement et du Développement durable) avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimenta- tion, de la Pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (Conseil général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces ruraux) ont diligenté une mission à laquelle la Louveterie a participé.

Un certain nombre de signaux inquiétants tels que l'augmentation constante du montant des indemnisations payées par les fédérations départementales des chasseurs au titre des dégâts de gibier, la dégradation constante des peuplements forestiers par les cervidés, l'augmentation du coût des dégâts agricoles , la présence indésirable de sangliers en milieu urbain et péri-urbain ou sur les voies de circulation démontrent la nécessité de renforcer l'action de régulation des populations de grand gibier en France. A ces constats s'ajoute la suspicion grandissante quant à l'existence de liens entre certaines épizooties touchant notamment les bovins et les porcins, et l'existence d'une faune sauvage infectée sur le même territoire avec un impact économique de plus en plus important. Le retour inquiétant de la tuberculose bovine, de la brucellose porcine sont d'actualité.

Le groupe de travail a proposé dans son rapport de développer un certain nombre de moyens d'action qui devraient permettre le retour à une situation normale dans les 3 à 5 ans

selon gravité de la situation. Parmi les recommandations concrètes qui sont proposées, il faut relever l'amélioration des moyens d'exercice de la mission des lieutenants de louveterie et notamment les conditions d'indemnisation des frais engagés lors de leurs missions.

Constatons que dans ce dossier, comme dans les missions loups, les missions cormorans, les missions blaireaux du programme tuberculose, l'Etat prend conscience de l'investissement financier de plus en plus lourd des Lieutenants de Louveterie dans leurs activités « bénévoles ». Le dossier de défiscalisation ou d'indemnisation des frais consommables (km parcourus, munitions) des Lieutenants de Louveterie ne fait toutefois toujours pas à ce jour l'objet de décision administrative.

Le Conseil d'administration est également penché sur l'utilisation du timbre amende par les Lieutenants de Louveterie, sur le devenir des animaux abattus au cours des battues administratives conformément aux règles sanitaires actuelles de contrôle et de traçabilité des produits d'origine animale.

Commission Loup

La commission Loup avec Michel Tappaz, Christian Lebecq , Emile Samat, Bruno Ferrier de Montal, est associée aux travaux du Groupe national Loup et a participé à de nombreuses réunions délocalisées sur les volets économiques, sociaux, écologique, patrimoniaux, culturels de cet enjeu national sensible.

Le 22 février 2012, à la Maison de la chasse et de la Nature à Paris a été lancé le projet MediaLoup, un projet de médiation et de communication participative sur le loup et le monde cynégétique en France initié par La Fédération Nationale des Chasseurs en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, l'ONCFS, la FNSEA, ...et l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie. L'objectif du projet est de créer une dynamique associative de structures cynégétiques et environnementales en France, sur les thèmes de la cohabitation entre acteurs cynégétiques et loup, et de la gestion de cette espèce emblématique.

Ce contexte fait émerger un besoin en matière de médiation et de communication avec le monde cynégétique et rural. Les partenaires du projet ont l'ambition d'être force de proposition et d'encourager le rapprochement des points de vue des différents acteurs. L'objectif est de faire en sorte que le dialogue ainsi amélioré puisse, promouvoir une meilleure coexistence entre chasseurs et grands carnivores

Les questions sont nombreuses: protection des troupeaux, indemnisation des dégâts à l'élevage, expériences de régulation par la chasse, modalités d'acceptation et gestion sociale du loup , valorisation touristique, modalités opérationnelles de gestion, interprétation des directives internationales, relations entre les parties prenantes, etc.

Afin d'avancer concrètement dans le projet, il a été décidé de rencontrer les responsables de pays qui ont de l'expérience dans le domaine, qu'ils soient limitrophes avec la France (Espagne et Italie) où situés en Europe du Nord (Suède). La récente mission en Suède sera présentée par Michel Tappaz.

Comité du 1200ème anniversaire de la Louveterie 813 - 2013

M. Robert Dubich prépare les journées 2013 de Chambord.

Le conseil d'administration de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France du 30 novembre 2011 a constitué un Comité de célébration des 1200 ans d'existence de la Louveterie, anniversaire qui aura lieu en 2013.

Le Comité sous la présidence de Mr Robert Dubich s'est depuis, réuni à maintes reprises et a élaboré un premier programme. Durant 2012 et 2013, une série de publications, d'articles permettra de faire découvrir la Louveterie souvent méconnue ou mal connue à travers son histoire mais aussi ses activités et son rôle actuel. Une plaquette souvenir est en élaboration. Le Game Fair de Chambord en juin 2013 sera une occasion unique de fêter une des plus vieilles institutions de France : stand, conférences, présentation officielle et participation au spectacle du samedi soir.

Dès à présent, de bonnes volontés du monde de la chasse, des historiens se sont fait connaître pour apporter leur contribution au projet. Il y a beaucoup de travail en perspective. Il est fait appel à tous le Lieutenants de Louveterie qui par leur présence ou un article ou une démarche pourront aider le Comité d'organisation à construire l'évènement. Faites-vous connaître auprès des membres du Comité d'organisation le plus tôt possible. L'histoire de la Louveterie, c'est vous qui l'écrivez aujourd'hui.

Votre conseil d'administration, le bureau que vous avez choisi pour 2 ans, soyez en convaincu a bien conscience de n'être qu'un maillon modeste dans une chaîne de fonctionnement qui est ancrée sous votre responsabilité dans les moindres recoins de France...Nous nous inscrirons pour la durée de notre mandat avec modestie dans la continuité d'une mission qui chaque jour s'adapte à un monde qui bouge, un monde dont la perception de la ruralité est de plus en plus souvent éloignée des réalités de terrain, de plus en plus dissociée de ses activités économiques fondamentales.

La régulation des espèces sauvages, le maintien de la biodiversité, d'une vie animale compatible avec les activités agricoles et sylvicoles, avec les activités humaines en général réclament une analyse pragmatique dictée par l'impartialité et l'objectivité. Le Lieutenant de Louveterie, est par son engagement celle ou celui qui au service de l'intérêt public, répond partout à l'appel, héritier d'une fonction millénaire.

INTERVENTION de M. Paul DELDUC

représentant le Ministère de l'Environnement

De gauche à droite :

M. Paul Delduc du Ministère de l'Environnement,

Le Président Bernard Collin,

Le Vice-Président Robert Dubich,

Le secrétaire Jean-Luc Briffaut.

Mr Delduc a tout d'abord souligné la collaboration constructive que le Ministère entretient avec la Louveterie : la participation de la Louveterie à toutes les réunions officielles traduit son rôle de conseil auprès de toutes les instances cynégétiques, environnementales, agricoles nationales régionales et départementales. Le plan de gestion du loup, le plan national de maîtrise du sanglier, le plan cormorans, la mission Sylvatub sont autant d'actions que la Louveterie assume avec efficacité et objectivité.

Mr Delduc a ensuite répondu à la question d'actualité concernant l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces classées nuisibles.

La procédure en cours n'étant pas terminée, aucune décision ne pourra être prise pour le 1er juillet 2012 et il espère que eu égard aux délais de la consultation publique nécessaire, l'arrêté ne sera publié que fin juillet. Il rappelle toutefois que les arrêtés préfectoraux qui régissent les missions des lieutenants de louveterie ne sont pas impactés par ce retard et que les lieutenants de Louveterie sont habilités à intervenir dans le cadre de battues administratives ou de chasses particulières ordonnées par le Préfet.

Le Président remercie chaleureusement Mr Delduc ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices et l'assure du dévouement indéfectible de la Louveterie.

RAPPORT FINANCIER

Bernard COLLIN, le président, a profité de cette opportunité pour présenter Alain BRISARD, successeur de Gérard COURCIER au poste de trésorier national.

En accord avec le Conseil d'Administration, Gérard COURCIER qui a assuré le suivi de la trésorerie de l'exercice 2011, s'est fait assister de M. Christophe MATHIEU du cabinet d'expertise comptable «Fiducial», pour commenter les comptes et procéder à leur analyse avant la passation de fonction.

• **La trésorerie courante :** La situation de notre association est saine, elle fait apparaître un solde de 16 649 €uros net de tout décaissement sensiblement identique à celui de 2010.

Les ventes aux membres : Ces dernières, après avoir connu de fortes augmentations l'an passé lors de l'arrivée des nouveaux lieutenants de louveterie, sont revenues à leur niveau normal.

• **La subvention :** Nous avons perçu 40 000 €uros de subventions pour l'exercice 2011 et il a été redistribué 45 080 €uros. Pour la seconde année consécutive, notre association a financé le complément sur ses fonds propres pour liquider les dossiers en attente. Pour 2012, il n'est pas prévu de subvention, cependant le Conseil d'Administration a décidé qu'il alimenterait sur ses fonds propres les quelques demandes non traitées en fixant comme date butoir le 31 mai 2012 pour clôturer définitivement ce dossier.

• **Les cotisations :** Le montant de la cotisation de base qui est resté inchangé a été acquitté avec ponctualité par la

Le Compte de résultat en Euros

	2011	2010	Prévisionnel 2012
Produits			
Cotisations des membres	47 163	46 850	46 000
Ventes aux membres	17 118	28 572	20 000
Résultat financier net	1 729	701	1 500
Subvention perçue	40 000	40 000	0
	106 010	116 123	67 500
Charges			
Fournitures administratives			
Petit matériel	1 142	557	500
Achats de marchandises	282	0	0
Journal	12 051	18 462	15 000
Location siège social	7 130	3 249	7 500
Locations matériel (bâche AG)	360	0	480
Abonnement St Hubert	135	0	0
Frais Assemblée Générale	148	0	150
Frais repas AG	2 516	2 000	6 500
Honoraires	952	714	1 000
Dépliants	1 780	1 706	1 800
Fleurs obsèques	2 392	0	0
Déplacements	150	0	200
Frais CA et bureau	4 602	3 061	5000
Participation colloques	2 759	2 578	2 800
Affranchissements	150	0	200
Téléphone et internet	803	2 261	1 000
Frais bancaires	2 164	1 240	2 500
Taxes diverses	208	163	150
Dotations aux amortissements	1 059	0	1 500
Charges 2010 réglées en 2011	2 041	0	2 041
Subventions accordées	3 336	0	0
	45 081	62 307	10 000
	91 241	98 298	58 321
Résultat	**14 769**	**17 825**	**9 179**

Le Bilan en Euros					
Actif	**2011**	**2010**	**Passif**	**2011**	**2010**
Actif immobilisé	5 692	0	Fonds propres	210 521	192 697
Stocks	17 626	9 014	Résultat	14 659	17 826
Autres créances	870	0	Total des capitaux propres	225 180	210 252
Placements	72 476	72 737	Dettes	25 141	1 750
Trésorerie	153 657	130 521			
	250 321	**212 272**		**250 321**	**212 272**

majorité des départements, ce dont nous pouvons nous féliciter.

• Les charges de gestion courantes : 2 392 €uros de frais ont été engagés pour éditer de nouveaux dépliants destinés à promouvoir l'action de la louveterie près du grand public.

L'actif immobilisé du bilan : Des immobilisations font leur apparition, il s'agit de l'investissement d'un PC portable et de l'installation de notre site internet qui sont deux outils de communication indispensables au bon fonctionnement de notre association.

Les comptes 2011 et le budget prévisionnel présentés sont adoptés à l'unanimité.

Le Trésorier, Gérard COURCIER remercie enfin le Président pour la confiance qu'il lui a témoignée tout au long de ces années, le secrétaire Jean-Luc BRIFFAULT pour son aide, Jean-Claude MATHE et son épouse pour la gestion des « Articles de la Louveterie » ainsi que tous les lieutenants de Louveterie de France pour la rigueur dont ils ont fait preuve.

Il remercie aussi particulièrement Alain Brisard d'avoir accepté d'assurer sa succession au poste de trésorier et d'en assumer la charge pour les années à venir.

M. Gérard COURCIER

Hommage et remerciements à Jean Adam

Toute la XVIème région autour de Jean Adam et de son épouse, avec M. Charles-Henri de Ponchalon, Président de la Fédération des chasseurs de l'Indre.

Jean Adam atteint par la limite d'âge a quitté la Louveterie en décembre 2011. Le 19 décembre dernier, entouré de ses collègues il transmettait la Présidence de l'Association des Lieutenants de Louveterie du Loir et Cher à Chantale Langlais. Il était Louvetier depuis le 1er janvier 1989.

Lors de l'assemblée générale, un hommage particulier lui a été rendu ainsi qu'à son épouse Danièle : le Président a rappelé que Jean Adam restait un homme déterminé dont la droiture et le courage sont unanimement reconnus et que ses attaches rurales profondes lui ont permis de remplir de façon exceptionnelle ses fonctions de Lieutenant de Louveterie.

C'est avec beaucoup d'émotion qu'il a reçu des mains du président la médaille de la Louveterie et remercié tous ses amis Louvetiers pour les années enrichissantes qu'il avait passées à leurs côtés.

Bon vent au Lieutenant de Louveterie honoraire qui continuera à apporter son aide à un corps qu'il a servi avec cœur et efficacité.

Merci aux sonneurs.

ELECTION d'Administrateurs

Comme prévu à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France et conformément aux statuts, des membres du Conseil d'Administration sont à élire ou à renouveler.
Le quorum requis étant atteint pour pouvoir délibérer valablement, le Président Bernard COLLIN peut faire procéder à cette élection à bulletins secrets.
Après appel à candidature, le président Bernard COLLIN désigne deux scrutateurs, Messieurs Bruno COLLET et Xavier ROY.

Les candidats sont :

M. Guy BUSSET (18ème région)	660
M. Robert DUBICH (4ème région)	663
M. Michel LE NORMAND (17ème région)	660
M. Jean-Claude MATHE (16ème région)	663
M. Robert PICAUD (1ère région)	663
M. André PIOC (6ème région)	640
M. François PROUZEAU (8ème région)	633
M. MAURICE SAINT-CRIQ (15ème région)	635
M. Emile SAMAT (2ème région)	663

Le Président Bernard COLLIN adresse ses félicitations aux administrateurs nouvellement élus ou renouvelés, tous à une large majorité et les remercie pour leur engagement dans l'Association des Lieutenants de Louveterie de France.

Le résultat du vote : Nombre de votants : 683 - Exprimés : 666

Assemblée extraordinaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 1er Mai 1926

N° enregistrement en préfecture: 75.000.08.78 N° Siret : 43257499400013
Siège social : 60, rue des archives - 75003 PARIS

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire portant sur la modification des statuts.

Le Président Bernard COLLIN déclare le quorum atteint et l'assemblée générale extraordinaire ouverte le 23 juin 2012 à 12h 15.

Désignations de deux scrutateurs : Messieurs Bruno COLLET , Xavier ROY
Présentation des statuts transmis à tous les membres par la lettre de la louveterie de juin 2012.
Lecture du projet des statuts, avec modifications demandées par les membres suite à la communication :

Article 3.

Insertion des mots : ou ancien Lieutenant de Louveterie, aux anciens.,
>> *Lire :*
Pour être membre : il faut être Lieutenant de Louveterie ou ancien Lieutenant de Louveterie. Les anciens Lieutenants de Louveterie auxquels il aura été conféré le titre de Lieutenant de Louveterie honoraire par arrêté préfectoral, sont membres de l'association mais n'ont pas de voix délibérative.
Non révoqué, et être agréé par le Conseil d'Administration.

Le titre de Président d'Honneur, peut être décerné par le Conseil d'Administration, aux anciens présidents des associations départementales, régionales et nationale et celui de Membre d'Honneur aux personnes qui rendent, ou ont rendu service à l'association..... (Suite inchangée)

Article 15.

Insertion des mots : présents ou représentés.
>> *Lire :*
Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale, soumise au bureau au moins quinze jours avant la réunion du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale doit se composer au moins du quart des membres en exercice, présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale ..... *(Suite inchangée)*

Lecture terminée, pas de question, pas d'observation.
Le président fait procéder au vote à bulletin secret, du projet incluant les modifications ci dessus.

Résultat du vote :
inscrits 1521 ; Votants 712 ; Exprimés 712 ; Pour 700 ; Contre 5 ; Nul 7.
Le président déclare les statuts de l'association des lieutenants de louveterie de France adoptés.

Le président lève la séance à 13 heures.

Jean-Luc BRIFFAUT, le Secretaire ***Bernard COLLIN le Président***

COTISATION 2013

La proposition du Conseil d'administration de maintenir le montant de la cotisation nationale à 30 Euros est votée favorablement à l'unanimité.

ALLIER - XVIIIème Région de Louveterie

Jean MAILHAC nous a quittés...

Nommé Lieutenant de Louveterie en 1983, tu n'as cessé d'exercer cette fonction depuis. Ta passion des fox terriers et des chiens de vènerie t'avait amené dans la voie de la LOUVETERIE. Si fier d'appartenir à ce corps prestigieux, intègre et diplomate, ta spontanéité et ta gentillesse te permettaient de régler, sans difficulté, tous les conflits d'intérêt.

Délégué de l'Association Nationale de la Vénerie sous Terre, puis fondateur de l'Association Bourbonnaise des Equipages de Vènerie sous Terre, tu n'aimais guère les honneurs. Bien que cela t'en coûte, tu en acceptais, avec émotion, le bouton d'honneur en 2002, en reconnaissance de plus de 20 années de fidélité.

Pendant de nombreuses années tu avais été, également, administrateur de la Société Canine du Bourbonnais.

Amateur de beaux et bons chiens, fidèle en amitié, généreux de ton temps, toujours prêt à rendre service et ponctuel à nos rendez vous ; hospitalisé tu t'excusais de ne pas pouvoir te rendre à notre Assemblée Générale Régionale. Signe du destin, à quelques heures près, tu nous quittais pendant cette réunion.

Nous sommes sûrs, que du haut de ton étoile, tu portes un regard bienveillant sur les Louvetiers, les Veneurs, et tous les amateurs de beaux et bons chiens. *Nous pensons à ta famille et Dieu que tu nous manqueras.*

Guy Busset,
Président de la XVIIIème Région de Louveterie

ARDENNES - XIIIème Région de Louveterie

Philippe THOME nous a quittés...

Ils furent nombreux les louvetiers des ardennes à rendre un dernier hommage le 14 août dernier à Philippe THOME, qui fut leur Président de 1987 à 1997.Décédé dans sa 88ème année, Philippe laissera le souvenir d'un homme, passionné au jugement sûr, très attaché à l'image de la louveterie.

Ses qualités humaines et relationnelles, reconnues par tous ses interlocuteurs ont toujours contribué à une gestion consensuelle de dossiers parfois difficiles. *Nous nous associons à la peine de la famille de Philippe, à laquelle nous présentons toutes nos condoléances.*

Jean-Claude Chrisment

Message du Président de l'UNUCR

C'est avec grand plaisir que par l'intermédiaire de votre président et de votre revue je m'adresse à vous :

Par passion et de par les textes vous êtes par essence des femmes et des hommes à la double passion (et aussi la double fonction) : la chasse et les chiens. De ce fait vous n'êtes pas sans ignorer nos actions menées depuis la création de l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de rouge (UNUCR). Plus de 285 000 interventions depuis 1980 et 96 000 grands gibiers retrouvés.

A écouter vos effectifs lors de votre dernière assemblée générale de Chambord nous avons remarqué que seulement deux à trois pour cent parmi vous exercent l'activité de recherche au sein de notre association. Pour être de nos conducteurs, il faut assister à un stage national de 2 jours et demi,avoir réussi une épreuve artificielle 24h sous règlement et jugement SCC, signer un code d'honneur et bien sûr être membre.

Nous sommes convaincus que cette activité vous séduirait et les candidats seront les bienvenus. On peut aussi faire le stage sans intention de conduire ensuite. Au dire des nombreux stagiaires annuels on y apprend beaucoup et à tout âge.

D'autre part vous êtes et serez de plus en plus amenés à organiser des tirs et des battues administratives. Cette partie grandissante de vos activités n'est pas toujours bien perçue du monde de la chasse mais aussi des non chasseurs pour beaucoup offusqués en lisant une presse relatant pas toujours avec objectivité et exactitude une telle battue où ont été tués parfois plusieurs dizaines d'animaux en très peu de temps. On parle de laies gestantes, allaitantes, de marcassins orphelins et de nombreux blessés agonisant ici ou là. Les chiffres varient selon les auteurs puis les rumeurs achèveront la désinformation.

Pour nous, un animal blessé, quelles qu'en soient les circonstances, se doit d'être décemment recherché. Nous ne prendrons pas en considération une remarque irresponsable tendant à considérer qu'un sanglier (ou autre) grièvement blessé c'en est toujours un de moins !

Les lieutenants de Louveterie sont, et c'est heureux, de plus en plus étroitement impliqués dans l'élaboration des arrêtés préfectoraux qui précèdent ces battues. C'est à notre avis le moment opportun pour y faire associer et y convier nos conducteurs locaux qui, pour la plupart se feront honneur d'y rechercher d'éventuels animaux blessés. Ils ne seraient « invités » que pour l'action de recherche et non celle du tir.

Cette participation ne pourra qu'être une mise en valeur supplémentaire d'actes pas toujours appréciés voir tolérés et pourrait éviter certaines rumeurs, négatives naturellement, tendant à affirmer le lendemain qu'il y avait partout des cadavres en putréfaction, voir des animaux agonisants.

Les listes de nos conducteurs départementaux sont disponibles sur notre site : *www.unucr.fr ou près des fédérations.*

Certains parmi vous sont déjà dans nos rangs : Ils conduisent avec efficacité ou s'adjoignent les services de nos conducteurs. Qu'ils en soient remerciés. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons les autres éventuels volontaires pour venir grossir nos effectifs mais nous comptons aussi énormément sur eux pour associer à leurs futures sorties nos conducteurs qui seront nombreux à répondre présents pour effectuer les contrôles de tir et les recherches nécessaires prouvant ainsi l'intérêt et le respect que chacun porte à ces animaux même nuisibles.

Ensemble allons « Jusqu'au bout »

Francois Magnien
Président de l'UNUCR

Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

Siège social : 60, rue des Archives - 75003 Paris

VOS CONTACTS

Le Président **Bernard Collin**	BP1 59132 TRÉLON	**03 27 59 70 29 (matin)** saadt.bc@gmail.com
Le Vice-Président **Gérard Courcier**	La Motte 53150 MONTOURTIER	**02 43 90 09 24 - 06 08 94 61 05** gerard-courcier@orange.fr
Le Vice-Président **Robert Dubich**	3, rue St Antoine 68500 GUEBWILLER	**03 89 74 86 59 - 06 07 26 27 54** bob.dubich@orange.fr
Le Vice-Président **François Prouzeau**	Beaulieu 17170 LALAIGNE	**06 09 71 23 57 - Tél. pro : 05 46 56 53 60** francois.prouzeau.gtclarochelle@wanadoo.fr francois.prouzeau@orange.fr
Le Vice-Président **Maurice Saint Criq**	25, chemin du Banqué 31600 LABASTIDETTE	**09 81 98 14 35 - 06 59 34 47 10** maurice.saint-criq@gmail.com
Le Secrétaire **Jean-Luc Briffaut**	6, rue de France 51490 EPOYE	**03 26 48 70 22 - 06 07 57 90 07** jlbrif@aol.com
Le Trésorier **Alain Brisard**	Le Gué de Lente 61250 ST NICOLAS DES BOIS	**02 33 26 05 38 - 06 81 51 35 02** brisardalain@hotmail.fr
Conseil juridique, fiscal		
Maurice Saint Criq	*voir ci-dessus*	
François Prouzeau	*voir ci-dessus*	
Bernard Paul	337, chemin de Tayolle 84270 VEDENE	**04 90 32 02 97 - 06 82 57 44 23** Fax : 04 90 88 11 38 alexandrepaul@notaires.fr
Jean-Claude Chrisment	Rue du Chat Noir 08150 HARCY	**03 24 35 13 76 - 06 31 40 33 65** jean-claude.chrisment@wanadoo.fr
Gestion, vente du matériel, des insignes et objets promotionnels		
Jean-Claude Mathé	Le petit Epot 17, impasse des chétifs chênes 36330 LE POINCONNET	**02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90** Fax : 02 54 07 71 45 claudine.mathe0803@wanadoo.fr

Relations avec la Société de Vénerie : **Gérard Courcier**
Commission LOUP : **Bernard Collin, Michel Tappaz, Emile Samat, Christian Lebecq, Bruno de Montal**
Comité de rédaction de la Lettre de la Louveterie : **Bernard Collin, Jean-Luc Briffaut**
Communication, site Internet : **François Prouzeau, Pierre Lamy de La Chapelle**
Suivi d'organisation de l'Assemblée générale : **Robert Dubich, Jean-Claude Mathé**

Rappel aux PRÉSIDENTS d'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Le bilan des activités (prélèvements, sorties, km parcourus, réunions...) des Lieutenants de Louveterie de chaque département pour l'exercice écoulé, doit être adressé le plus tôt possible :

- *à la Direction Départementale des Territoires,*
- *au secrétariat de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie.*

Informez-nous

Nous vous rappelons la nécessité de faire paraître dans le bulletin vos informations régionales, vos comptes rendus d'assemblées, vos expériences.
Vos photos originales sont également les bienvenues.

D'avance merci.

Le Comité de rédaction

BON DE COMMANDE

ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique (Décret du 1er mai 1926)

Date de la commande :

	Adresse de Livraison	Adresse de facturation
Département :		
N° de téléphone :		
Nom et prénom :		
Adresse :		
Code postal - Ville :		

Insignes réglementaires et accessoires - Franco de port

ARTICLES	P.U.	Quantité	Total
Insigne réglementaire Ø 40 mm	25,00 €		
Porte insigne en cuir	3,00 €		
Insigne modèle réduit Ø 23 mm	15,00 €		
Insigne congrès Ø 18 mm	15,00 €		
Insigne pins Ø 18 mm	15,00 €		
Insigne piqueur Ø 30 mm	15,00 €		
Epingle cravate	15,00 €		
Ecussons (tissu) scratch	6,00 €		
Barette Lieutenant de Louveterie scratch	6,00 €		
Guide Lieutenant de Louveterie	6,00 €		
Panneau magnétique 20 x 20	20,00 €		
Autocollant pare-brise	3,00 €		
Timbre caoutchouc	20,00 €		
Cravate	20,00 €		
Médaille commémorative	50,00 €		
Porte-clés Lieutenant de Louveterie	5,00 €		
Sac à bottes	26,00 €		
Sacoche cuir avec poignée	200,00 €		
Sacoche cuir sans poignée	200,00 €		
Dagues pliantes (manche bois de cerf + avec insigne)	200,00 €		
Couteaux "Thiers" de poche	30,00 €		
TOTAL A REGLER à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France			

Nouveaux tarifs applicables au 1er Juin 2012.

Date Signature

du présent BON DE COMMANDE
(à envoyer à l'adresse ci-dessous).

Chèque N°

Chèque à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France, à adresser à :
Jean-Claude Mathé - Le petit Epot - 17, impasse des chétifs chênes - 36330 Le Poinçonnet
Tél. 02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90 - claudine.mathé0803@wanadoo.fr

Atelier Graphique de l'Avesnois 03 27 57 98 73